



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 05 /AAONO/CBO/SG/CIPM/2026 DU 13 FEV 2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A MBITOM
DANS LA COMMUNE DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : **BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2026**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de **BETARE-OYA**, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un POSTE AGRICOLE A MBITOM dans la Commune de **BETARE-OYA**, Département du Lom et Djérem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot N° 1: Travaux Préliminaires
- Lot N° 2: Fondations
- Lot N° 3: Maçonnerie en Élévation
- Lot N° 4: Charpente Et Couverture
- Lot N° 5: Menuiserie Bois et métalliques
- Lot N° 6: Peinture et Revêtement
- Lot N° 7: Electricité
- Lot N° 8: Equipement de bureau
- Lot N° 9: plomberie sanitaire
- Lot N° 10: VRD et divers
- Lot N° 11: Contrôle des travaux.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont en un (01) lot.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **20 000 000 (vingt millions) F CFA TTC**

N° lot	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
I	Construction d'un poste agricole à Mbitom	20 000 000 (Vingt millions) de Francs CFA
TOTAL		20 000 000 F CFA

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2026.

♦ Imputation :

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la **Mairie de BETARE-OYA**, Tél : **651 56 23 41/ 696 86 37 78**, sise au quartier Moïnam, sur présentation d'une quittance de versement à la **recette municipale de la Commune de BETARE-OYA**, d'une somme non remboursable de **Quarante mille (40 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la **Mairie de BETARE-OYA** Tél : **651 56 23 41/ 650 85 74 83**, sise au quartier Moïnam, dès publication du présent avis. Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la **Commune de Bétaré-Oya, Secrétariat du Maire**, Tél : **696 44 44 21/ 650 85 74 83** au plus tard le **20 MARS 2026** à **10 heures** précises et portera les mentions suivantes :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 05 /AAONO/CBO/SG/CIPM/2026 DU 13 FEV 2026**

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A MBITOM
DANS LA COMMUNE DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.»**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la **Commune de Bétaré-Oya, dans la Salle des Actes**, le **20 MARS 2026** à **11 HEURES** précises par la **Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Bétaré-Oya**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- 4) de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- 5) de l'absence de reçu CDEC

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **Seize millions mille (16 000 000)**Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **quatre-vingt-dix (90) jours** représentant 2% du coût prévisionnel, soit, **quatre cent mille (400 000) francs** ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai contractuel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disant.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de BETARE-OYA** Tél : **651 56 23 41/ 650 85 74 83**, sise au quartier Moïnam.

BETARE-OYA, le **13 FEB 2026**

Le Maire de la Commune de BETARE OYA.

AUTORITE CONTRACTANTE

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/LD ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.



Baba Nicolas
Maire de la Commune
de Betaré - Oya